

0240013J  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
LYCEE GENERAL GIRAUT DE BORNEIL  
10 BOULEVARD A DUPUY  
24160 EXCIDEUIL  
Tel : 0553622100

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : TELEPAIEMENT DANS L'ETABLISSEMENT

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 10  
Année scolaire : 2021-2022  
Nombre de membres du CA : 19  
Quorum : 10  
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 09/11/2021  
Réuni le : 23/11/2021  
Sous la présidence de : Laurent Normand  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration AUTORISE**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le CA autorise le principe du télépaiement dans l'établissement. Ainsi, les créances GFC seront régulièrement mises en ligne par l'agence comptable sur le site "educonnect" auquel ont accès les parents d'élèves. Ceux-ci pourront payer par carte bancaire et les créances seront automatiquement mises à jour. Chaque paiement fera l'objet d'un coût unitaire, à la charge de l'établissement. Il s'agit du coût de commissionnement" comme indiqué dans la page 5 de la convention signée avec la DGFIP.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0